



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.07.2012 Bulletin 2012/28

(51) Int Cl.:
E04D 13/158^(2006.01) E04D 1/30^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11306656.7**

(22) Date de dépôt: **14.12.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Delouette, Sylvain**
51800 Sainte-Menehould (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
CABINET BLEGER-RHEIN
17, rue de la Forêt
67550 Vendenheim (FR)

(30) Priorité: **07.01.2011 FR 1150136**

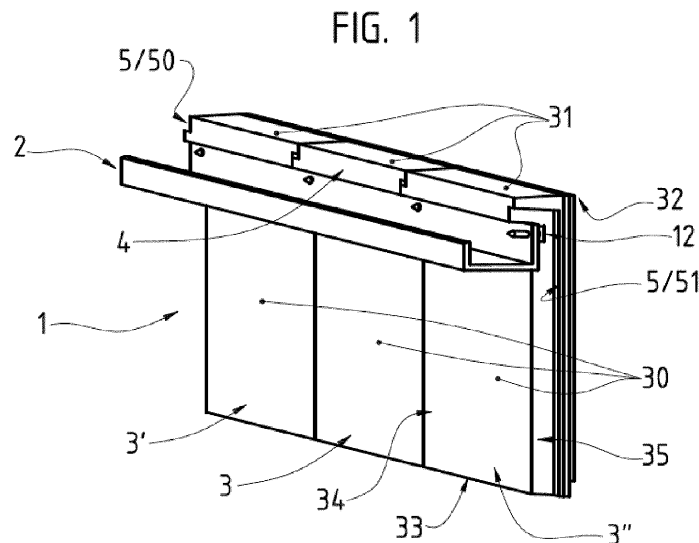
(71) Demandeur: **Société d'Étude et Construction Mécanique Générale et d'Automatisme**
51800 Sainte- Menehould (FR)

(54) **Dispositif d'habillage de rive de toit et élément de rive de toit**

(57) L'invention concerne un dispositif d'habillage (1) de rive de toit ou similaire comportant :
- un profilé d'accrochage (2) conçu pour être fixé sur ladite rive de toit ;
- des éléments de rive (3 ; 3' ; 3'') en terre cuite comportant, chacun, d'une part et sur un bord supérieur (32), des moyens d'accrochage (4) coopérant avec ledit profilé d'accrochage (2) et, d'autre part, des moyens d'emboîtement coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte un élément de rive adjacent

(3' ; 3'') et/ou le profilé d'accrochage (2).

L'invention concerne, encore, un élément de rive (3) de dispositif d'habillage (1) de rive de toit, réalisé en terre cuite, et comportant :
- sur un bord supérieur (32), des moyens d'accrochage (4) destinés à coopérer avec un profilé d'accrochage (2) que comporte le dispositif d'habillage (1);
- des moyens d'emboîtement (5 ; 6) destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires (8) que comporte un élément de rive adjacent (3' ; 3'') et/ou le profilé d'accrochage (2).



Description

[0001] La présente invention a trait à un dispositif d'habillage de rive de toit ou similaire.

[0002] Cette invention concerne le domaine de la fabrication des dispositifs conçus pour assurer la couverture d'un bâtiment, plus particulièrement celui de la fabrication de dispositifs conçus pour assurer l'habillage d'une rive d'un toit couvrant un tel bâtiment.

[0003] L'on connaît, d'ores et déjà, de tels dispositifs d'habillage de rive de toit qui comportent au moins un élément de rive constitué, par exemple, par une rive à rabat, un rabat ou autre.

[0004] Un tel élément de rive comporte, latéralement, des moyens d'emboîtement conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte au moins une tuile adjacente.

[0005] La présence de ces moyens d'emboîtement nécessite de recourir à un outillage spécifique et onéreux pour la fabrication d'un tel élément de rive.

[0006] De plus, pour permettre une telle coopération, il est nécessaire de fabriquer des éléments de rives dont les dimensions et les moyens d'emboîtement correspondent à ceux des tuiles avec lesquelles ces éléments de rive doivent coopérer, ce qui, compte tenu du nombre de modèles différents de tuiles, revient à fabriquer un nombre important de modèles différents d'éléments de rives.

[0007] En outre, un toit comporte, usuellement, deux rives, dont l'une est bordée par les côtés latéraux d'une pluralité de tuiles ou accessoires présentant des moyens d'emboîtement complémentaires différents des moyens d'emboîtement complémentaires que présentent les côtés latéraux opposés des tuiles bordant l'autre rive.

[0008] La différence entre ces moyens d'emboîtement complémentaires nécessite, alors, la fabrication de deux types d'éléments de rives (en particulier des éléments de rives dites « gauches » et des éléments de rives dites « droites ») comportant, chacun, des moyens d'emboîtement différents et conçus pour coopérer avec les moyens d'emboîtement complémentaires différents que comportent les tuiles ou accessoires.

[0009] Le fait de devoir fabriquer ces deux types d'éléments de rives, nécessite, pour un même modèle de tuile, de doubler l'outillage (spécifique et onéreux) pour une telle fabrication.

[0010] Bien entendu, le fabricant de ces dispositifs d'habillage doit disposer de ces deux outillages, ceci pour chacun des modèles de tuiles susceptibles d'être fabriqués ce qui engendre des coûts considérables.

[0011] De plus, pour approvisionner le marché avec tous les produits proposés, la fabrication de ces éléments de rives doit être assurée en planifiant des campagnes de production courtes entraînant des coûts de production élevés.

[0012] En outre, pour pouvoir approvisionner le marché avec une quantité appropriée de ces produits, il convient d'assurer la production d'une quantité suffisante de ces produits qu'il convient, ensuite, de stocker ce qui

entraîne des coûts de stockage important.

[0013] Selon une autre caractéristique de ces dispositifs d'habillage, ceux-ci comportent, encore, un système pour la fixation d'un élément de rive sur la charpente.

5 Un tel système de fixation peut être constitué par crochet qui présente l'inconvénient d'être particulièrement difficile à mettre en place. Un tel système de fixation peut, encore, être constitué par au moins un clou (voire, plus fréquemment, par une pluralité de clous, notamment 2 à 10 4 clous par élément de rive) nécessitant l'utilisation d'un marteau, voire imposant la mise en place d'un échafaudage avec tous les inconvénients que cela entraîne, notamment en terme de temps de pose, de temps de montage et démontage d'échafaudage, et ayant pour effet de renchérir considérablement le coût de revient. De plus 15 et selon un inconvénient additionnel, un tel clou reste visible ce qui nuit à l'esthétique du bâtiment.

[0014] On observera, également, que les tuiles d'un toit sont implantées sur la charpente en sorte que le nez 20 d'une telle tuile recouvre le talon d'une tuile située en aval conférant au toit une configuration en escalier. Le fait que ces tuiles se recouvrent et que les éléments de rive s'emboîtent avec ces tuiles conduit à ce que ces éléments de rive se recouvrent également conférant, 25 obligatoirement, à une rive une configuration en escalier ce qui n'est pas toujours souhaitable.

[0015] La présente invention se veut de remédier aux inconvénients des dispositifs d'habillage de l'état de la technique.

30 **[0016]** A cet effet, l'invention concerne un dispositif d'habillage de rive de toit ou similaire comportant :

- un profilé d'accrochage (2) conçu pour être fixé sur ladite rive de toit et comportant, d'une part, une embase (20) destinée à s'étendre parallèlement au plan du toit et à être fixée par-dessus (sur la face supérieure) ladite rive de toit et, d'autre part, au moins une aile (21 ; 21') s'étendant, à partir de ladite embase (20), de manière longitudinale par rapport à cette embase (20) et en formant un angle avec cette embase (20), une telle aile (21 ; 21') étant destinée à s'étendre de manière verticale et perpendiculairement au plan du toit ;
- des éléments de rive (3 ; 3' ; 3'') en terre cuite comportant, chacun, d'une part et sur un bord supérieur (32), des moyens d'accrochage (4) coopérant avec une aile verticale (21) du profilé d'accrochage (2) et, d'autre part, des moyens d'emboîtement (5 ; 6) coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires (8) que comporte un élément de rive adjacent (3' ; 3'') et/ou le profilé d'accrochage (2).

[0017] Une autre caractéristique consiste en ce que le profilé d'accrochage comporte deux ailes verticales s'étendant, à partir de ladite embase, de manière longitudinale par rapport à cette embase, de part et d'autre de cette embase, en formant un angle avec cette embase, et conférant à ce profilé d'accrochage une forme de

rail, de fourreau, de fourrure ou analogue.

[0018] L'invention concerne, également, un élément de rive de dispositif d'habillage de rive de toit, notamment pour un dispositif d'habillage présentant les caractéristiques décrites ci-dessus.

[0019] Un tel élément de rive est réalisé en terre cuite et comporte :

- sur un bord supérieur, des moyens d'accrochage destinés à coopérer avec une aile verticale d'un profilé d'accrochage que comporte le dispositif d'habillage ;
- des moyens d'emboîtement destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte un élément de rive adjacent et/ou le profilé d'accrochage.

[0020] Selon une caractéristique additionnelle, la plaque de cet élément de rive comporte, d'une part, une face interne par rapport à laquelle le rabat s'étend en saillie et, d'autre part, une face externe, soit s'étendant de manière parallèle par rapport à un plan dans lequel s'étend la plaque, soit présentant une inclinaison par rapport à ce plan.

[0021] Encore une autre caractéristique consiste en ce que cet élément de rive comporte des moyens d'emboîtement constitués, selon le cas, par une rainure, par au moins une languette ou, encore, par au moins une vis épaulée ou analogue.

[0022] Finalement, un tel élément de rive comporte une pièce comportant, d'une part, des moyens d'emboîtement destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte le profilé d'accrochage et, d'autre part, des moyens pour sa solidarisation à cet élément de rive ou des moyens pour la réception de tels moyens de solidarisation.

[0023] Le dispositif d'habillage selon l'invention comporte, alors, un profilé d'accrochage destiné à être fixé sur la rive du toit et pouvant être constitué par un profilé d'accrochage, notamment sous la forme d'un rail ou analogue, que l'on peut, avantageusement, trouver dans le commerce ou réaliser à façon de manière peu onéreuse.

[0024] Selon un autre avantage, un tel profilé est positionné en dessous d'un moyen d'accrochage que comporte l'élément de rive et/ou d'une tuile ou accessoire venant se positionner sur une aile de ce profilé. Cet élément de rive et cette tuile ou accessoire, notamment lorsqu'ils sont juxtaposés, peuvent définir un espacement au travers duquel s'écoule l'eau de pluie. Cette eau de pluie s'écoule, alors, à l'intérieur du profilé qui, de par sa forme, constitue une gouttière favorisant l'écoulement de cette eau et améliorant l'étanchéité sur la rive de toit.

[0025] Tel que mentionné ci-dessus, un élément de rive comporte des moyens d'accrochage coopérant avec le profilé d'accrochage. Aussi, un tel élément de rive est accroché directement sur un profilé d'accrochage et n'est plus emboîté avec une tuile comme pour les dispositifs de l'état de la technique. Un tel élément de rive est, donc,

indépendant d'une telle tuile et peut, alors avantageusement, être dimensionné et/ou être configuré de manière indépendante d'une telle tuile, ceci sans être tributaire des caractéristiques d'une telle tuile. En particulier, un tel élément de rive peut présenter un pas indépendant et différent de celui des tuiles ce qui permet une déconnexion entre les éléments de rive et les tuiles d'un toit. De plus, un tel élément de rive peut alors habiller une rive d'un toit indépendamment des tuiles que comporte ce toit, notamment indépendamment du modèle, de la forme, des dimensions et/ou de la couleur de ces tuiles (qui peut, en particulier, être différente de celle des éléments de rive, notamment pour mettre en valeur le toit).

[0026] Le fait que ces éléments de rive soient indépendants des tuiles et qu'ils comportent des moyens d'emboîtement coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires d'un élément de rive adjacent permettent, avantageusement, de configurer un tel élément de rive en sorte que la face externe de cet élément de rive s'étende parallèlement au plan dans lequel s'étend la plaque de cet élément de rive et se situe, ainsi, dans le prolongement de la face externe d'un élément de rive adjacent, ceci sans recouvrement et sans configuration en escalier comme pour les éléments de rive de l'état de la technique. Outre une amélioration du caractère esthétique de la juxtaposition des éléments de rive, l'absence de recouvrement permet, également, un gain substantiel de matière première, une réduction du temps et de la quantité d'énergie pour la fabrication d'un élément de rive, un allègement de la charge transportée et supportée par la charpente, ceci par rapport aux éléments de rive de l'état de la technique. Pour autant, la possibilité d'une configuration en escalier reste possible en conférant à la face externe de l'élément de rive une inclinaison par rapport au plan dans lequel s'étend la plaque de l'élément de rive et/ou en positionnant les éléments de rive en recouvrement latéral.

[0027] Un autre avantage consiste en ce qu'il est possible de mettre en place un élément de rive sur un profilé d'accrochage simplement par emboîtement avec le profilé d'accrochage, voire (et pour la plupart des modes de réalisation) sans devoir recourir à un outil. Ceci permet, avantageusement, de faciliter et d'accélérer la mise en place d'un dispositif d'habillage sur un toit.

[0028] Encore un autre avantage consiste en ce que le montage du dispositif d'habillage de l'invention sur la charpente ne nécessite plus la mise en place d'un échafaudage ce qui constitue une économie substantielle.

[0029] Une caractéristique additionnelle consiste en ce que l'élément de rive comporte une plaque et un rabat pouvant être réalisés de matière, plus particulièrement par pressage à plat. Un tel procédé de fabrication permet, avantageusement, de fabriquer un tel élément de rive en ayant recours à des presses autorisant des cadences de production élevées. Ceci étant, un tel procédé de fabrication permet d'obtenir un faible coût de revient pour un tel élément de rive.

[0030] Les caractéristiques du dispositif d'habillage de

l'invention rendent ce dispositif particulièrement polyvalent et apte à habiller indifféremment l'une quelconque des rives d'un toit. En particulier, ce dispositif d'habillage comporte des éléments de rives universels susceptibles d'être utilisés pour habiller l'une quelconque de ces rives.

[0031] Cette caractéristique permet, avantageusement et pour un même modèle de tuile, de fabriquer un seul modèle d'élément de rive contrairement à l'état de la technique qui nécessitait, systématiquement, de fabriquer deux modèles d'éléments de rives distincts (gauche et droite), ceci pour chaque modèle de tuile.

[0032] De manière additionnelle, cette polyvalence permet, également, d'utiliser ce dispositif d'habillage (en particulier un même modèle d'élément de rive) avec différents modèles de tuiles.

[0033] Aussi, le fait de pouvoir utiliser un même modèle d'élément de rive pour toutes les rives d'un toit, pour un même modèle de tuile ou accessoire, voire pour une pluralité de modèles de tuiles, permet, avantageusement, de limiter le nombre de modèles d'éléments de rives à fabriquer et, ainsi, de réduire le nombre d'outillage pour leur réalisation.

[0034] Il est, ainsi, possible de fabriquer un unique modèle d'élément de rive pour une même famille de tuiles ou accessoires, ceci à l'aide d'un unique outillage au lieu de deux outillages par tuile (l'un pour la rive droite, l'autre pour la rive gauche) comme dans l'état de la technique. Cette possibilité génère une économie considérable et représente l'avantage principal de la présente invention.

[0035] En outre, cette possibilité permet, avantageusement, de diminuer singulièrement le stock d'éléments de rive et, ainsi, de réaliser, là encore, une économie notable.

[0036] Finalement, les caractéristiques du dispositif d'habillage de l'invention permettent, avantageusement, d'occulter les organes de fixation de ce dispositif sur la charpente, ceci pour une esthétique améliorée du bâtiment qui en est équipé.

[0037] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre se rapportant à des modes de réalisation qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples indicatifs et non limitatifs.

[0038] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant aux dessins joints en annexe et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématisée, partielle, et en perspective d'un dispositif d'habillage conforme à la présente invention et correspondant à un premier mode de réalisation d'un premier type de réalisation;
- la figure 2 est une vue schématisée et en perspective correspondant à un détail du dispositif d'habillage illustré figure 1 et correspondant à ce premier mode de réalisation de ce premier type de réalisation;
- la figure 3 est une vue schématisée et en coupe transversale d'un dispositif d'habillage correspondant à un deuxième mode de réalisation du premier

type de réalisation ;

- la figure 4 est une vue schématisée, partielle, et en perspective d'un premier mode de réalisation d'un deuxième type de réalisation du dispositif d'habillage selon l'invention ;
- la figure 5 est une vue schématisée et en perspective correspondant à un détail des moyens d'emboîtement que comporte un élément de rive du dispositif d'habillage illustré figure 4 ;
- la figure 6 est une vue schématisée et de dessus des moyens d'emboîtement que comporte un élément de rive et des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte un profilé, ceci lors de l'emboîtement d'un élément de rive sur un profilé et pour un dispositif d'habillage illustré figures 4 et 5 ;
- la figure 7 est une vue schématisée, partielle, et en perspective d'un deuxième mode de réalisation du deuxième type de réalisation du dispositif d'habillage selon l'invention ;
- la figure 8 est une vue schématisée et en perspective correspondant à un détail des moyens d'emboîtement que comporte un élément de rive du dispositif d'habillage illustré figure 7 ;
- la figure 9 est une vue schématisée et de dessus des moyens d'emboîtement que comporte un élément de rive et des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte un profilé, ceci lors de l'emboîtement d'un élément de rive sur un profilé et pour un dispositif d'habillage illustré figures 7 et 8 ;
- les figures 10 et 11 sont des vues schématisées et en coupe transversale d'un dispositif d'habillage correspondant à un premier mode de réalisation d'un troisième type de réalisation ;
- la figure 12 est une vue schématisée, partielle et en perspective d'un dispositif d'habillage selon un deuxième mode de réalisation du troisième type de réalisation ;
- la figure 13 est une vue schématisée correspondant à un détail des moyens d'emboîtement et des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte le dispositif d'habillage illustré figure 12 ;
- la figure 14 est une vue schématisée, de côté et en coupe selon XIV-XIV du dispositif d'habillage illustré figure 12 ;
- la figure 15 est une vue schématisée, partielle et en perspective d'un dispositif d'habillage selon un quatrième type de réalisation ;
- la figure 16 est une vue schématisée correspondant à un détail des moyens d'emboîtement et des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte le dispositif d'habillage illustré figure 15 ;
- la figure 17 est une vue schématisée, de côté et en coupe selon XVII-XVII du dispositif d'habillage illustré figure 15.

[0039] La présente invention concerne le domaine de la fabrication des dispositifs conçus pour assurer la couverture d'un bâtiment.

[0040] L'invention concerne, alors, plus particulièrement, un dispositif 1 conçu pour assurer l'habillage d'une rive d'un toit ou similaire couvrant un tel bâtiment.

[0041] Un tel dispositif d'habillage 1 comporte un élément d'accrochage 2 conçu pour être fixé sur ladite rive de toit, plus particulièrement par clipsage, clouage, vissage ou autre.

[0042] Selon un premier mode de réalisation non représenté, un tel élément d'accrochage 2 peut être constitué par une planche de rive ou analogue conçue pour être fixée sur la rive de toit (notamment sur un chevron et/ou sur un liteau que comporte une telle rive de toit), plus particulièrement latéralement à cette rive de toit et en sorte de s'étendre de manière verticale, de manière parallèle à la rive de toit (notamment perpendiculairement par rapport à un liteau ou parallèlement par rapport à un chevron), et de manière perpendiculaire au plan du toit.

[0043] Dans un pareil cas, le dispositif d'habillage 1 peut, encore, comporter un moyen d'étanchéité et/ou de drainage de l'eau (plus particulièrement sous la forme d'un closoir, d'une bande goudronnée conformée et/ou préformée) interposée entre l'élément d'accrochage 2 et un élément de rive 3.

[0044] Cependant et selon un mode de réalisation préféré de l'invention, un tel élément d'accrochage 2 est constitué par un profilé d'accrochage 2 comportant une embase 20 au travers de laquelle 20 on assure la fixation du profilé d'accrochage 2 sur une rive de toit.

[0045] En fait, une telle embase 20 est destinée à être fixée sur ladite rive de toit, plus particulièrement sur un chevron et/ou sur un liteau que comporte cette rive de toit. A ce propos, on observera qu'une telle embase 20 est, en fait, destinée à être fixée par-dessus ladite rive de toit, plus particulièrement sur la face supérieure de cette rive de toit, en particulier sur la face supérieure d'un chevron et/ou d'un liteau que comporte cette rive de toit.

[0046] La fixation de l'embase 20 sur la rive de toit peut, alors, être réalisée par clipsage, clouage, vissage ou autre.

[0047] Selon une autre caractéristique, cette embase 20 est destinée à s'étendre parallèlement au plan du toit et à la rive de toit.

[0048] Une autre caractéristique consiste en ce que le profilé d'accrochage 2 comporte, encore, au moins une aile (21 ; 21') s'étendant, à partir de ladite embase 20, de manière longitudinale par rapport à cette embase 20, et en formant un angle avec cette embase 20. En fait, une telle aile (21 ; 21') forme un angle sensiblement droit, soit avec ladite embase 20 lorsque celle-ci est plane, soit avec le fond (destiné à être fixé sur la rive de toit) d'une telle embase 20 lorsque celle-ci adopte une section trapézoïdale comme décrit ci-dessous.

[0049] Une telle aile (21 ; 21') est destinée à s'étendre de manière verticale et perpendiculairement au plan du toit.

[0050] Selon un mode particulier de réalisation, ce profilé d'accrochage 2 comporte une unique aile 21. Cepen-

dant et selon un mode de réalisation préféré de l'invention, ce profilé d'accrochage 2 comporte deux ailes (21 ; 21') s'étendant, à partir de ladite embase 20, de manière longitudinale par rapport à cette embase 20, de part et d'autre de cette embase 20, et en formant un angle (tel que mentionné ci-dessus) avec cette embase 20.

[0051] Ces deux ailes (21 ; 21') sont sensiblement parallèles et confèrent au profilé d'accrochage 2 une section sensiblement en « U » et une forme de rail, de fourreau, de fourrure ou analogue.

[0052] Ces deux ailes (21 ; 21') sont destinées à s'étendre de manière verticale et perpendiculairement au plan du toit.

[0053] Ces deux ailes (21 ; 21') peuvent présenter une largeur identique conférant alors au profilé d'accrochage 2 une configuration symétrique.

[0054] Cependant, ces deux ailes (21 ; 21') peuvent, encore, présenter une largeur différente autorisant une orientation vers l'extérieur du toit, selon les besoins, de l'aile (21 ; 21') de plus grande ou de plus petite largeur. Cette différence de largeur permet, également, de positionner une tuile sur l'aile de plus petite largeur et un élément de rive 3 sur l'aile de plus grande largeur permettant, ainsi, à un tel élément de rive 3 de toujours se situer au moins à la hauteur d'une tuile, même lorsque cet élément de rive 3 se situe en face de deux tuiles en recouvrement. Finalement, cette différence de largeur permet d'équiper l'aile de plus grande largeur avec des moyens d'emboîtement complémentaires 8 positionnés à une hauteur (par rapport à l'embase 20) autorisant un écoulement de l'eau selon le profilé d'accrochage 2 et non au travers de ces moyens d'emboîtement complémentaires 8.

[0055] Un type de réalisation particulier de l'invention (illustré figures 3, 7 à 9 et 11) consiste en ce qu'un tel profilé d'accrochage 2 comporte encore au moins un retour 22 s'étendant à partir d'au moins une telle aile 21 et de manière longitudinale par rapport à une telle aile 21. Bien entendu, lorsque le profilé d'accrochage 2 comporte deux ailes (21 ; 21'), l'une au moins de ces ailes (de préférence les deux ailes) comporte, alors, un tel retour 22. Là encore, le profilé d'accrochage 2 présente une section globalement en « U » et adopte une forme de rail, de fourreau, de fourrure ou analogue

[0056] Lorsque le profilé d'accrochage 2 comporte deux ailes (21 ; 21'), l'embase 20 peut adopter une forme plane ou (et de préférence) une section trapézoïdale laquelle facilite la déformation du profilé d'accrochage 2 pour assurer la jonction entre 2 profilés par emboîtement, ceci sans être obligé de faire un cône d'entrée à une extrémité d'un tel profilé 2.

[0057] Selon une autre caractéristique de l'invention, le dispositif d'habillage 1 comporte, encore, des éléments de rive (3 ; 3' ; 3'') réalisés en terre cuite ou analogue et constitués, par exemple, par une rive à rabat, un rabat ou autre.

[0058] De tels éléments de rive (3, 3' ; 3'') sont positionnés de manière juxtaposée, ceci après implantation

du dispositif d'habillage 1 sur la rive du toit.

[0059] Un tel élément de rive 3 comporte, d'une part, une plaque 30, s'étendant dans un plan, et comportant, d'une part, une face externe 36 orientée en direction de l'extérieur du bâtiment et, d'autre part, une face interne 37 orientée en direction de la charpente.

[0060] D'autre part, un tel élément de rive 3 comporte un rabat 31 s'étendant à partir d'une telle plaque 30 en formant un angle (notamment droit) avec le plan de cette plaque 30. En fait, ce rabat 31 s'étend en saillie par rapport à la face interne 37 de la plaque 30.

[0061] Selon une caractéristique additionnelle de l'invention, la face externe 36 de cette plaque 30 est pourvue d'au moins évidemment 38 s'étendant de manière longitudinale par rapport à la plaque 30, notamment sur au moins une partie de la longueur de cette plaque 30.

[0062] En fait, un tel évidemment 38 est situé au moins en regard du rabat 31, voire de manière à pénétrer à l'intérieur du volume délimité par ce rabat 31.

[0063] La présence de cet évidemment 38 permet, avantageusement, d'une part, d'alléger l'élément de rive 3 et, d'autre part, à un opérateur de se saisir de l'élément de rive 3 et de le manipuler aisément, ceci en engageant ses doigts à l'intérieur de cet évidemment 38. De plus, en localisant cet évidemment 36 au moins en regard du rabat 31, on évite la formation, au niveau du rabat 31, d'une zone de turbulence à l'origine de fêlures et préjudiciable à la qualité de fabrication de l'élément de rive 3 ainsi qu'au refroidissement d'un tel élément de rive 3.

[0064] Un tel élément de rive (3 ; 3' ; 3") présente, également, un bord supérieur 32, un bord inférieur 33, un bord latéral 34 et un bord latéral opposé 35.

[0065] Aussi et selon une caractéristique additionnelle, un tel élément de rive (3 ; 3' ; 3") comporte, sur son bord supérieur 32, des moyens d'accrochage 4 coopérant avec ledit élément d'accrochage 2, plus particulièrement avec une aile 21 et/ou avec un retour 22 que comporte un profilé d'accrochage 2 constituant un tel élément d'accrochage 2.

[0066] En fait, de tels moyens d'accrochage 4 sont, de préférence, constitués par un rabat 31 tel que décrit ci-dessus et équipant le bord supérieur 32 de la plaque 30 d'un élément de rive 3.

[0067] Selon une autre caractéristique de l'invention, un tel élément de rive (3 ; 3' ; 3") comporte, encore, des moyens d'emboîtement (5 ; 6) coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires 8 que comporte un élément de rive adjacent (3' ; 3) et/ou le profilé d'accrochage 2.

[0068] Ainsi, un tel élément de rive 3 comporte des moyens d'emboîtement 5 conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires que comporte un élément de rive adjacent 3'.

[0069] A ce propos, on rappellera qu'un tel élément de rive 3 comporte un bord latéral 34 ainsi qu'un bord latéral opposé 35.

[0070] C'est, plus particulièrement, le bord latéral 34 d'un tel élément de rive 3 qui comporte, alors, des

moyens d'emboîtement 5 de type mâle conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires de type femelle que comporte un élément de rive adjacent 3', plus particulièrement un bord latéral opposé d'un tel élément de rive adjacent 3'.

[0071] Quant au bord latéral opposé 35 d'un tel élément de rive 3, celui-ci 35 comporte des moyens d'emboîtement 5 de type femelle conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires de type mâle que comporte un autre élément de rive adjacent 3", plus particulièrement un bord latéral d'un tel autre élément de rive adjacent 3".

[0072] En fait et tel que visible sur les figures en annexe, le bord latéral 34 d'un élément de rive 3 comporte des moyens d'emboîtement 5 constitués par au moins une feuillure 50 apte à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires (plus particulièrement sous forme d'un rebord de recouvrement) que comporte un élément de rive adjacent 3'.

[0073] Une telle feuillure 50 constitue, alors, une partie des moyens d'emboîtement de type mâle susmentionnés.

[0074] Quant au bord latéral opposé 35, celui-ci 35 comporte des moyens d'emboîtement 5 constitués par au moins un rebord de recouvrement 51 apte à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires (plus particulièrement sous forme d'une feuillure) que comporte un autre élément de rive adjacent 3".

[0075] Un tel rebord de recouvrement 51 constitue, alors, une partie des moyens d'emboîtement de type femelle susmentionnés.

[0076] Selon une autre caractéristique de l'invention, le bord latéral 34 et/ou un bord latéral opposé 35 d'un élément de rive 3 comportent des moyens d'emboîtement 5 qui sont, encore, constitués par un téton 52 s'étendant en direction d'un élément de rive adjacent (3' ; 3").

[0077] Dans un pareil cas, le bord latéral opposé 35 et/ou le bord latéral 34 de cet élément de rive 3 comportent des moyens d'emboîtement 5 qui sont, encore, constitués par un moyen pour coopérer avec un tel téton 52.

[0078] A ce propos, on observera qu'un tel téton 52 peut être constitué par un pion ou analogue, selon le cas, engagé dans un orifice, une rainure ou autre que comporte l'élément de rive 3 ou noyé, vissé, encliqueté ou autre, dans le matériau de cet élément de rive 3.

[0079] En fait, un tel téton 52 peut équiper le chant latéral de l'élément de rive 3 ou, encore, un plot que comporte un tel élément de rive 3 et qui s'étend latéralement par rapport au plan de la plaque 30 de cet élément de rive 3.

[0080] En ce qui concerne le moyen pour coopérer avec un tel téton 52, celui-ci peut être constitué par orifice pour la réception d'un tel téton 52. Un tel moyen de coopération peut, encore, être constitué par la feuillure 50 (plus particulièrement par le côté externe d'une telle feuillure 50) ou par le rebord de recouvrement 51 (plus particulièrement par le côté externe d'un tel rebord de recouvrement 51) que comporte l'élément de rive 3.

[0081] On observera qu'un tel téton 52 ou qu'un tel moyen de coopération peut, alors également, constituer une partie des moyens d'emboîtement de type mâle ou femelle susmentionnés, ceci en combinaison avec une feuillure 50 et/ou un rebord de recouvrement 51 susmentionnés.

[0082] Tel que mentionné ci-dessus, la plaque 30 de l'élément de rive 3 s'étend dans un plan. Aussi et selon une autre caractéristique de l'invention, la face externe 36 de cette plaque 30 peut s'étendre de manière parallèle par rapport au plan d'extension de cette plaque 30. Un tel mode de réalisation permet, avantageusement, à la face externe 36 d'une plaque 30 d'un élément de rive 3 de se situer dans le prolongement de la face externe 36 de la plaque 30 d'un élément de rive adjacent (3' ; 3''), ceci pour une configuration plane (et dépourvue d'escalier) de la juxtaposition des plaques 30 des éléments de rive (3 ; 3' ; 3'') du dispositif d'habillage 1.

[0083] Cependant et selon un autre mode de réalisation, la face externe 36 d'une plaque 30 peut s'étendre par rapport au plan d'extension de cette plaque 30 en présentant une inclinaison par rapport à ce plan, ceci selon une direction longitudinale d'extension de l'élément de rive 3. Un tel mode de réalisation permet, avantageusement, à une extrémité latérale de la face externe 36 d'une plaque 30 d'un élément de rive 3 d'être décalée par rapport à la face externe 36 d'une plaque 30 d'un élément de rive adjacent (3' ; 3''), ceci pour une configuration en escalier de la juxtaposition des plaques 30 des éléments de rive (3 ; 3' ; 3'') du dispositif d'habillage 1 similaire à l'état de la technique.

[0084] Selon un premier type de réalisation illustré figures 1 à 3, le dispositif d'habillage 1 comporte, encore, des moyens de fixation 9 d'un élément de rive 3 sur le profilé d'accrochage 2.

[0085] De tels moyens de fixation 9 peuvent être constitués par une vis ou analogue destinée à être vissée au travers d'un tel élément de rive 3 ainsi qu'à l'intérieur (voire au travers) de l'élément d'accrochage 2, plus particulièrement à l'intérieur (voire au travers) d'une aile (21 ; 21') ou d'un retour (22 ; 22') que comporte un profilé d'accrochage constituant un tel élément d'accrochage 2.

[0086] Tel que visible figure 2, une telle vis peut être vissée au travers de la plaque 30 de l'élément de rive 3 et/ou au travers de la feuillure 50 des moyens d'emboîtement 5 que comporte un tel élément de rive 3 ainsi qu'à l'intérieur d'un profilé d'accrochage 2, notamment à l'intérieur d'une aile (21 ; 21') de ce profilé d'accrochage 2 et horizontalement.

[0087] Cependant et comme visible figure 3, une telle vis peut aussi être vissée au travers d'un rabat 31 de l'élément de rive 3 et/ou au travers de la feuillure 50 des moyens d'emboîtement 5 que comporte un tel élément de rive 3 et à l'intérieur d'un profilé d'accrochage 2, notamment à l'intérieur d'un retour (22 ; 22') de ce profilé d'accrochage 2 et verticalement.

[0088] A l'inverse, une telle vis peut, encore, être vissée au travers de l'élément d'accrochage 2 (plus parti-

culièrement au travers d'une aile 21 d'un profilé d'accrochage 2 constituant un tel élément d'accrochage 2) et à l'intérieur d'un élément de rive 3.

[0089] Une telle vis peut être de type auto-perforante ou non.

[0090] De manière complémentaire, l'élément d'accrochage 2 et/ou l'élément de rive 3 peuvent, encore, comporter des moyens pour la réception d'une telle vis, de tels moyens de réception étant constitués par un avant trou, un préperçage, une rainure oblongue ou analogue.

[0091] On observera qu'un élément de rive 3 peut, encore, comporter un moyen pour le positionnement d'une telle vis de manière appropriée par rapport à cet élément de rive 3 (et, ainsi par rapport au moyen de réception d'une telle vis que comporte le profilé d'accrochage 2), ceci préalablement à l'accrochage de cet élément de rive 3 sur le profilé d'accrochage 2. Un tel moyen de positionnement permet, avantageusement, d'équiper un tel élément de rive 3 avec une telle vis, ceci sur chantier (voire déjà en usine) et de manière à être positionné de manière appropriée par rapport à cet élément de rive 3.

[0092] Tel que mentionné ci-dessus, les éléments de rive 3 comportent des moyens d'emboîtement 6 coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires 8 que comporte l'élément d'accrochage 2.

[0093] A ce propos, on observera que ces moyens d'emboîtement 6 et ces moyens d'emboîtement complémentaires 8 constituent, en fait, des moyens aptes à assurer la fixation d'un élément de rive 3 sur un élément d'accrochage 2, plus particulièrement constitué par un profilé d'accrochage 2.

[0094] En fait, de tels moyens d'emboîtement 6 et de tels moyens d'emboîtement complémentaires 8 peuvent équiper un dispositif d'habillage 1 conforme à l'invention ceci de manière complémentaire ou (et de préférence) de manière alternative aux moyens de fixation 9 décrits ci-dessus.

[0095] Il a été représenté figures 4 à 9 un deuxième type de réalisation pour lequel les moyens d'emboîtement 6 que comporte un élément de rive 3 sont constitués par au moins une languette 60 coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires 8, que comporte l'élément d'accrochage 2 (plus particulièrement le profilé d'accrochage 2), et qui sont constitués par au moins une ouverture 80, à l'intérieur de laquelle est engagée une telle languette 60 et/ou traversée par une telle languette 60.

[0096] En ce qui concerne une telle languette 60, celle-ci comporte une extrémité libre ainsi qu'un moyen d'accrochage, équipant cette extrémité libre, et conçu pour coopérer avec au moins un côté d'une ouverture 80 des moyens d'emboîtement complémentaires 8 de l'élément d'accrochage 2.

[0097] Un tel moyen d'accrochage peut être constitué par une aile, voire par un retour, que comporte l'extrémité libre de ladite languette 60.

[0098] Une autre caractéristique de l'invention consiste en ce que l'élément de rive 3 comporte une pièce 10

comportant au moins, d'une part, des moyens d'emboîtement 6 (constitués par une languette 60 telle que susmentionnée) destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires 8 (plus particulièrement sous la forme d'une ouverture 80 décrite ci-dessus) que comporte l'élément d'accrochage 2.

[0099] D'autre part, cette pièce 10 comporte des moyens 11 pour sa solidarisation à cet élément de rive 3 ou des moyens pour la réception de tels moyens de solidarisation 11.

[0100] En ce qui concerne les moyens de solidarisation 11 que comporte la pièce 10, ceux-ci 11 peuvent être constitués par un téton, de préférence crénelé, fileté ou analogue.

[0101] En ce qui concerne les moyens pour la réception de tels moyens de solidarisation 11, ceux-ci peuvent adopter la forme d'un orifice tandis que les moyens de solidarisation 11 peuvent, alors, adopter la forme d'un vis ou analogue.

[0102] Une telle pièce 10 peut être constituée par une agrafe (mode de réalisation préféré illustré sur les figures en annexe), un crochet, un clip ou analogue et/ou être réalisée en tôle pliée, en plastique injecté ou autre.

[0103] Une autre caractéristique consiste en ce que l'élément de rive 3 (plus particulièrement sa plaque 30 et/ou son rabat 31) comporte des moyens pour la réception de la pièce 10 et/ou des moyens pour la réception des moyens de solidarisation 11 de cette pièce 10 à cet élément de rive 3.

[0104] En ce qui concerne les moyens de réception de la pièce 10, ceux-ci peuvent être constitués par un logement à l'intérieur duquel est engagé ladite pièce 10, notamment en force et/ou en sorte que cette pièce 10 soit solidarisée de l'élément de rive 3.

[0105] Quant aux moyens de réception des moyens de solidarisation 11, ceux-ci peuvent être constitués par un orifice que comporte l'élément de rive 3, notamment son rabat 31 ou (et de préférence) sa plaque 30 (plus particulièrement sa feuillure 50).

[0106] Tel que mentionné ci-dessus, l'élément d'accrochage 2 peut être constitué par un profilé d'accrochage 2 comportant, d'une part, une embase 20 destinée à être fixée sur la rive de toit et, d'autre part, au moins une aile 21, voire encore au moins un retour 22.

[0107] Pour un tel profilé d'accrochage 2, les ouvertures 80 des moyens d'emboîtement complémentaire 8 que comporte ce profilé d'accrochage 2 sont alors ménagées, selon le cas, dans une telle aile 21 ou dans un tel retour 22 que comporte ce profilé d'accrochage 2, ceci avec un pas déterminé entre elles 80.

[0108] Lorsque le profilé d'accrochage 2 comporte deux ailes (21 ; 21'), respectivement deux retours (22 ; 22'), les ouvertures 80 des moyens d'emboîtement complémentaires 8 sont ménagées dans une telle aile (21 ; 21'), respectivement dans un tel retour (22 ; 22'), ceci de préférence de manière décalée par rapport aux ouvertures 80 ménagées dans l'autre aile (21', 21), respectivement dans l'autre retour (21' ; 21).

[0109] Selon un premier mode de réalisation de ce deuxième type de réalisation illustré figures 4 à 6, un tel profilé d'accrochage 2 comporte au moins une aile 21 pourvue d'ouvertures 80. Dans un pareil cas, la languette 60 des moyens d'emboîtement 6 s'étend parallèlement à la plaque 30 de l'élément de rive 3 et parallèlement à une telle aile 21 du profilé d'accrochage 2.

[0110] Selon un deuxième mode de réalisation de ce deuxième type de réalisation illustré figures 7 à 9, un profilé d'accrochage 2 comporte au moins un retour 22 pourvu d'ouvertures 80. Dans un pareil cas, la languette 60 des moyens d'emboîtement 6 s'étend parallèlement au rabat 31 de l'élément de rive 3 (sensiblement perpendiculairement à la plaque 30 de celui-ci 3) et parallèlement au retour 22 du profilé d'accrochage 2 (sensiblement perpendiculairement à une telle aile 21 de celui-ci 2).

[0111] Une caractéristique additionnelle consiste en ce que le dispositif d'habillage 2 peut comporter un moyen 12 pour le positionnement d'un premier élément de rive 3" que comporte ce dispositif d'habillage 2, ceci par rapport à l'élément d'accrochage 2 (figure 1).

[0112] Un tel moyen de positionnement 12 est constitué par un cavalier, d'une part, rendu solidaire du profilé d'accrochage 2 (notamment par vissage) et, d'autre part, comportant un téton, s'étendant parallèlement au profilé d'accrochage 2 et en direction d'un premier élément de rive 3", et conçu pour coopérer avec un moyen (plus particulièrement sous forme d'un orifice ou analogue) pour la réception de ce téton et que comporte ce premier élément de rive 3", plus particulièrement le côté latéral opposé 35 (de préférence le chant latéral de ce côté latéral opposé 35) de cet élément de rive 3".

[0113] Il a été représenté figures 10 à 14 un troisième type de réalisation pour lequel les moyens d'emboîtement 6 (que comporte un élément de rive 3) sont constitués par au moins une rainure 61 tandis que les moyens d'emboîtement complémentaires 8 sont constitués par une nervure 81 que comporte l'élément d'accrochage 2.

[0114] A ce propos, on observera que, lorsque l'élément d'accrochage 2 est constitué par un profilé d'accrochage 2 tel que décrit ci-dessus, une telle nervure 81 est constituée par une aile 21 que comporte ce profilé d'accrochage 2 (figures 11 à 14) et/ou par un organe 810 que comporte une telle aile 21 (figures 10 et 11).

[0115] Selon un premier mode de réalisation de ce troisième type de réalisation illustré figures 10 et 11, les moyens d'emboîtement 6 (que comporte l'élément de rive 3) sont constitués par au moins une rainure 61, plus particulièrement longitudinale, que comporte la plaque 30 (figure 10) et/ou le rabat 31 (figure 11) de cet élément de rive 3.

[0116] Dans un pareil cas, les moyens d'emboîtement complémentaires 8 sont constitués par une nervure 81 que comporte l'élément d'accrochage 2. Une telle nervure 81 est constituée par une aile 21 du profilé d'accrochage 2 et/ou par un organe 810, que comporte une telle aile 21, et qui s'étend longitudinalement par rapport à ce

profilé d'accrochage 2, plus particulièrement par rapport à cette aile 21.

[0117] Un tel organe 810 peut adopter la forme d'un crochet d'accrochage s'étendant latéralement et extérieurement par rapport au profilé d'accrochage 2 (figure 10).

[0118] Un tel organe 810 peut, encore, adopter la forme d'un retour 22 parallèle à l'embase 20 du profilé d'accrochage 2 ou (et de préférence) orienté en direction de cette embase 20 (figure 11).

[0119] Un tel organe 810 peut, avantageusement, coopérer avec l'élément de rive 3 (plus particulièrement avec la rainure 61), notamment par accrochage, et ainsi assurer une immobilisation de cet élément de rive 3 par rapport au profilé d'accrochage 2, ceci en vue d'empêcher le déboîtement des moyens d'emboîtement 6 et des moyens d'emboîtement complémentaires 8.

[0120] Selon un deuxième mode de réalisation de ce troisième type de réalisation illustré figures 12 à 14, l'élément de rive 3 comporte, de préférence, une pièce 10 comportant au moins, d'une part, des moyens d'emboîtement 6 (adoptant la forme d'une rainure 61 telle que mentionnée ci-dessus) destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires 8 (plus particulièrement sous la forme d'une nervure 81) que comporte l'élément d'accrochage 2.

[0121] D'autre part, cette pièce 10 comporte des moyens 11 pour sa solidarisation à cet élément de rive 3 ou des moyens pour la réception de tels moyens de solidarisation 11.

[0122] En fait et tel que visible sur les figures en annexe, une telle pièce 10 peut comporter deux ailes, raccordées entre elles par un fond, et délimitant (avec ce fond) une rainure 61 constituant les moyens d'emboîtement 6 mentionnés ci-dessus. L'une de ces ailes peut, alors, être pourvue, soit des moyens 11 pour la solidarisation de la pièce 10 à l'élément de rive 3, soit des moyens pour la réception de tels moyens de solidarisation 11.

[0123] Là encore, de tels moyens de solidarisation 11 (que comporte la pièce 10, plus particulièrement une aile de cette pièce 10) peuvent être constitués par un téton, de préférence crénelé, fileté ou analogue. Cependant et en ce qui concerne les moyens pour la réception des moyens de solidarisation 11, ceux-ci peuvent adopter la forme d'un orifice tandis que les moyens de solidarisation 11 peuvent, alors, adopter la forme d'un vis ou analogue.

[0124] Une telle pièce 10 peut, là encore, être constituée par une agrafe (mode de réalisation préféré illustré sur les figures en annexe), un crochet, un clip ou analogue et/ou être réalisée en tôle pliée (plus particulièrement à partir d'une lame), en plastique injecté ou autre.

[0125] Là encore, l'élément de rive 3 (plus particulièrement sa plaque 30 et/ou son rabat 31) peut comporter des moyens (plus particulièrement sous la forme d'un logement comme décrit ci-dessus) pour la réception de la pièce 10 (plus particulièrement d'au moins une aile que comporte cette pièce 10) et/ou des moyens (plus

particulièrement sous la forme d'un orifice tel que décrit ci-dessus) pour la réception des moyens de solidarisation 11 de cette pièce 10 à cet élément de rive 3.

[0126] Une caractéristique additionnelle de ce troisième type de réalisation consiste en ce que le dispositif d'habillage 1 comporte des moyens 13 pour au moins limiter le déplacement longitudinal, par rapport à un élément d'accrochage 2, d'au moins un élément de rive 3 et/ou d'au moins un moyen d'emboîtement 6 que comporte un tel élément de rive 3.

[0127] Ces moyens 13 pour au moins limiter le déplacement comportent, d'une part, un logement 130, que comporte l'élément d'accrochage 2, et qui, lorsque cet élément d'accrochage 2 est constitué par un profilé d'accrochage 2, peut être constitué par une ouverture traversante et/ou par une découpe que comporte ce profilé d'accrochage 2 (plus particulièrement une aile 21 de ce profilé d'accrochage 2).

[0128] D'autre part, ces moyens 13 pour au moins limiter le déplacement comportent un doigt 131, que comporte l'élément de rive 3, et qui est conçu pour coopérer avec ledit logement 130, notamment de manière traversante.

[0129] A ce propos, on rappellera que la pièce 10 (que comporte cet élément de rive 3) comporte des moyens d'emboîtement 6 constitués par une rainure 61 délimitée par au moins deux ailes que comporte cette pièce 10. Tel que mentionné ci-dessus, l'une de ces ailes peut être pourvue de moyens 11 pour la solidarisation ou de moyens pour la réception de tels moyens de solidarisation 11. L'autre aile présente, alors, une extrémité libre pourvue d'un tel doigt 131.

[0130] Il a été représenté figures 15 à 17 un quatrième type de réalisation pour lequel les moyens d'emboîtement 6 (que comporte un élément de rive 3) sont constitués par au moins une vis épaulée 62 ou analogue.

[0131] Une telle vis épaulée 62 est engagée dans un orifice que comporte l'élément de rive 3, plus particulièrement que comporte la plaque 30 de cet élément de rive 3.

[0132] En ce qui concerne les moyens d'emboîtement complémentaires 8 (que comporte l'élément d'accrochage 2), ceux-ci 8 sont constitués par au moins une encoche 82 que comporte cet élément d'accrochage 2.

[0133] A ce propos, on observera que, lorsque l'élément d'accrochage 2 est constitué par un profilé d'accrochage 2, une telle encoche 82 est ménagée dans une aile 21 que comporte ce profilé d'accrochage 2.

[0134] En fait, une telle encoche 82 s'étend à partir d'une extrémité libre de l'aile 21 et en direction de l'embase 20 du profilé d'accrochage 2. Cette encoche 82 comporte, de préférence, au moins une portion inclinée par rapport et en direction de cette embase 20. Cette portion inclinée permet, avantageusement, de guider l'élément de rive 3 en direction de sa position définitive occupée au sein du dispositif d'habillage 1, plus particulièrement constituée par une position de verrouillage de cet élément de rive 3.

[0135] Quel que soit le type de réalisation décrit ci-dessus, une caractéristique additionnelle de l'invention consiste en ce que les moyens d'emboîtement (5 ; 6) et/ou les moyens d'emboîtement complémentaires 8 sont dimensionnés et/ou configurés en sorte de permettre une translation d'un élément de rive 3 par rapport à l'élément d'accrochage 2 et/ou par rapport à un autre élément de rive adjacent (3' ; 3"), ceci en direction d'une position de verrouillage de cet élément de rive 3 par rapport à l'élément d'accrochage 2 et/ou par rapport à un élément de rive adjacent (3' ; 3").

[0136] Une telle caractéristique permet, avantageusement, soit après un accrochage d'un élément de rive 3 sur un élément d'accrochage 2 (premier type de réalisation, figures 1 à 3), soit après une coopération entre les moyens d'emboîtement 6 de cet élément de rive 3 avec les moyens d'emboîtement complémentaires 8 de l'élément d'accrochage 2 (deuxième à quatrième types de réalisation, figures 4 à 17), de procéder à une translation d'un tel élément de rive 3 en direction d'une position de verrouillage de celui-ci 3, ceci pour achever le positionnement de cet élément de rive 3 au sein du dispositif d'habillage 1.

[0137] Finalement et quel que soit le type de réalisation, l'élément de rive 3 peut, encore, comporter au moins une goutte d'eau 14 conçue pour faciliter l'écoulement de l'eau dans une direction déterminée.

[0138] A ce propos, on observera que c'est, plus particulièrement, la plaque 30 que comporte un tel élément de rive 3 (plus particulièrement la face externe 36 de cette plaque 30) qui peut, alors, comporter une telle goutte d'eau 14 qui permet, alors avantageusement, d'éviter l'écoulement de l'eau en direction de la façade du bâtiment.

[0139] Cependant, le rabat 31 que comporte cet élément de rive 3 peut, lui aussi, comporter une telle goutte d'eau 14 qui facilite, alors, l'écoulement de l'eau à l'intérieur du profilé d'accrochage 2.

[0140] En fait et tel que visible sur les figures en annexe, une telle goutte d'eau 14 peut être constituée par un décrochement ou analogue que comporte, selon le cas, une telle plaque 30 et/ou un tel rabat 31.

[0141] La présente invention concerne, également, un élément de rive 3 présentant les caractéristiques décrites ci-dessus.

[0142] En particulier, un tel élément de rive 3 est réalisé en terre cuite et comporte :

- sur un bord supérieur 32, des moyens d'accrochage 4 destinés à coopérer avec une aile verticale 21 d'un profilé d'accrochage 2 que comporte le dispositif d'habillage 1;
- des moyens d'emboîtement (5 ; 6) destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires 8 que comporte un élément de rive adjacent (3' ; 3") et/ou le profilé d'accrochage 2.

[0143] De plus, un tel élément de rive 3 comporte une

plaque 30 et un rabat 31 aux caractéristiques décrites ci-dessus.

[0144] En particulier, une telle plaque 30 s'étend dans un plan qui, en position de service de l'élément de rive 3 (au sein du dispositif d'habillage 1), est vertical, parallèle à une aile 21 du profilé d'accrochage 2, et perpendiculaire à l'embase 20 de ce profilé 2 ainsi qu'au plan du toit.

[0145] En ce qui concerne ledit rabat 31, celui-ci, en position de service de l'élément de rive 3 (au sein du dispositif d'habillage 1), s'étend dans un plan qui est parallèle à l'embase 20 du profilé d'accrochage 2, perpendiculaire à une aile 21 de ce profilé 2, parallèle à un retour 22 de ce profilé 2, et parallèle au plan du toit ainsi qu'à la rive de toit.

[0146] De plus, la face externe 36 de cette plaque 30 est pourvue d'au moins évidemment 38. De plus, une telle face externe 36, soit s'étend de manière parallèle par rapport à un plan dans lequel s'étend la plaque 30, soit présente une inclinaison par rapport à ce plan 30.

[0147] En outre, un tel élément de rive 3 comporte deux bords latéraux opposés (34 ; 35). Un bord latéral 34 comporte des moyens d'emboîtement 5 de type mâle conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires de type femelle que comporte un élément de rive adjacent 3' tandis que le bord latéral opposé 35 comporte des moyens d'emboîtement 5 de type femelle conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires de type mâle que comporte un autre élément de rive adjacent 3".

[0148] Un tel élément de rive 3 comporte des moyens d'emboîtement 6 constitués, selon le cas, par une rainure 61, par au moins une languette 60 ou, encore, par au moins une vis épaulée 62 ou analogue, ceci avec les caractéristiques décrites ci-dessus.

[0149] Finalement, un tel élément de rive 3 comporte une pièce 10 comportant, d'une part, des moyens d'emboîtement 6 destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires 8 que comporte l'élément d'accrochage 2 et, d'autre part, des moyens 11 pour sa solidarisation à cet élément de rive 3 ou des moyens pour la réception de tels moyens de solidarisation 11.

45 Revendications

1. Dispositif d'habillage (1) de rive de toit ou similaire comportant :

- un profilé d'accrochage (2) conçu pour être fixé sur ladite rive de toit et comportant, d'une part, une embase (20) destinée à s'étendre parallèlement au plan du toit et à être fixée par-dessus ladite rive de toit et, d'autre part, au moins une aile (21 ; 21') s'étendant, à partir de ladite embase (20), de manière longitudinale par rapport à cette embase (20) et en formant un angle avec cette embase (20), une telle aile (21 ; 21') étant

- destinée à s'étendre de manière verticale et perpendiculairement au plan du toit ;
 - des éléments de rive (3 ; 3' ; 3'') en terre cuite comportant, chacun, d'une part et sur un bord supérieur (32), des moyens d'accrochage (4) coopérant avec une aile verticale (21) du profilé d'accrochage (2) et, d'autre part, des moyens d'emboîtement (5 ; 6) coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires (8) que comporte un élément de rive adjacent (3' ; 3'') et/ou le profilé d'accrochage (2).
2. Dispositif d'habillage (1) selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** le profilé d'accrochage (2) comporte deux ailes (21 ; 21') verticales s'étendant, à partir de ladite embase (20), de manière longitudinale par rapport à cette embase (20), de part et d'autre de cette embase (20), en formant un angle avec cette embase (20), et conférant à ce profilé d'accrochage (2) une forme de rail, de fourreau, de fourrure ou analogue.
3. Dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'élément de rive (3) comporte, d'une part, une plaque (30) s'étendant dans un plan et, d'autre part, des moyens d'accrochage (4) constitués par un rabat (31), s'étendant à partir d'une telle plaque (30) en formant un angle, notamment droit, avec le plan de cette plaque (30).
4. Dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'élément de rive (3) comporte deux bords latéraux opposés (34 ; 35) et que, d'une part, un bord latéral (34) comporte des moyens d'emboîtement (5) de type mâle conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires de type femelle que comporte un élément de rive adjacent (3') et, d'autre part, un bord latéral opposé (35) comporte des moyens d'emboîtement (5) de type femelle conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires de type mâle que comporte un autre élément de rive adjacent (3'').
5. Dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le dispositif (1) comporte, encore, des moyens de fixation (9) d'un élément de rive (3) sur le profilé d'accrochage (2), de tels moyens de fixation (9) étant constitués par une vis, notamment une vis auto-perforante, ou analogue.
6. Dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'élément de rive (3) comporte des moyens d'emboîtement (6) constitués par au moins une rainure (61) tandis que les moyens d'emboîtement complémentaires (8) sont constitués par une nervure (81) que comporte le profilé d'accrochage (2).
7. Dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé par le fait que** l'élément de rive (3) comporte des moyens d'emboîtement (6) constitués par au moins une vis épaulée (62) ou analogue tandis que les moyens d'emboîtement complémentaires (8) sont constitués par au moins une encoche (82) que comporte le profilé d'accrochage (2).
8. Dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé par le fait que** l'élément de rive (3) comporte des moyens d'emboîtement (6) constitués par au moins une languette (60) coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires (8) que comporte le profilé d'accrochage (2) et qui sont constitués par au moins une ouverture (80), à l'intérieur de laquelle est engagée une telle languette (60) et/ou traversée par une telle languette (60).
9. Dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les moyens d'emboîtement (5 ; 6) et/ou les moyens d'emboîtement complémentaires (8) sont dimensionnés et/ou configurés en sorte de permettre une translation d'un élément de rive (3) par rapport au profilé d'accrochage (2) et/ou par rapport à un autre élément de rive adjacent (3' ; 3''), ceci en direction d'une position de verrouillage de cet élément de rive (3) par rapport au profilé d'accrochage (2) et/ou par rapport à un élément de rive adjacent (3' ; 3'').
10. Dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le dispositif (1) comporte des moyens (13) pour au moins limiter le déplacement longitudinal, par rapport au profilé d'accrochage (2), d'au moins un élément de rive (3) et/ou d'au moins un moyen d'emboîtement (6) que comporte un tel élément de rive (3).
11. Élément de rive (3) de dispositif d'habillage (1) de rive de toit, notamment pour un dispositif d'habillage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il est réalisé en terre cuite et comporte :**
- sur un bord supérieur (32), des moyens d'accrochage (4) destinés à coopérer avec une aile verticale (21) d'un profilé d'accrochage (2) que comporte le dispositif d'habillage (1);
 - des moyens d'emboîtement (5 ; 6) destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires (8) que comporte un élément

- de rive adjacent (3' ; 3") et/ou le profilé d'accrochage (2).
12. Elément de rive (3) selon la revendication 11, **caractérisé par le fait qu'il** comporte, d'une part, une plaque (30) s'étendant dans un plan et, d'autre part, des moyens d'accrochage (4) constitués par un rabat (31), s'étendant à partir d'une telle plaque (30) en formant un angle, notamment droit, avec le plan de cette plaque (30). 5
13. Elément de rive (3) selon la revendication 12, **caractérisé par le fait que** la plaque (30) comporte, d'une part, une face interne (37) par rapport à laquelle le rabat (31) s'étend en saillie et, d'autre part, une face externe (36) pourvue d'au moins évidemment (38) s'étendant en regard du rabat (31). 15
14. Elément de rive (3) selon l'une quelconque des revendications 12 ou 13, **caractérisé par le fait que** la plaque (30) comporte, d'une part, une face interne (37) par rapport à laquelle le rabat (31) s'étend en saillie et, d'autre part, une face externe (36), soit s'étendant de manière parallèle par rapport à un plan dans lequel s'étend la plaque (30), soit présentant une inclinaison par rapport à ce plan (30). 20
25
15. Elément de rive (3) selon l'une quelconque des revendications 11 à 14, **caractérisé par le fait qu'il** comporte deux bords latéraux opposés (34 ; 35) et que, d'une part, un bord latéral (34) comporte des moyens d'emboîtement (5) de type mâle conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires de type femelle que comporte un élément de rive adjacent (3') et, d'autre part, un bord latéral opposé (35) comporte des moyens d'emboîtement (5) de type femelle conçus pour coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires de type mâle que comporte un autre élément de rive adjacent (3"). 30
35
40
16. Elément de rive (3) selon l'une quelconque des revendications 11 à 15, **caractérisé par le fait qu'il** comporte des moyens d'emboîtement (6) constitués par une rainure (61) tandis que les moyens d'emboîtement complémentaires (8) sont constitués par une nervure (81) que comporte le profilé d'accrochage (2). 45
17. Elément de rive (3) selon l'une quelconque des revendications 11 à 15, **caractérisé par le fait qu'il** comporte des moyens d'emboîtement (6) constitués par au moins une languette (60) coopérant avec des moyens d'emboîtement complémentaires (8) que comporte le profilé d'accrochage (2) et qui sont constitués par au moins une ouverture (80), à l'intérieur de laquelle est engagée une telle languette (60) et/ou traversée par une telle languette (60). 50
55
18. Elément de rive (3) selon l'une quelconque des revendications 11 à 15, **caractérisé par le fait qu'il** comporte des moyens d'emboîtement (6) constitués par au moins une vis épaulée (62) ou analogue tandis que les moyens d'emboîtement complémentaires (8) sont constitués par au moins une encoche (82) que comporte le profilé d'accrochage (2).
19. Elément de rive (3) selon l'une quelconque des revendications 11 à 17, **caractérisé par le fait qu'il** comporte une pièce (10) comportant, d'une part, des moyens d'emboîtement (6) destinés à coopérer avec des moyens d'emboîtement complémentaires (8) que comporte le profilé d'accrochage (2) et, d'autre part, des moyens (11) pour sa solidarisation à cet élément de rive (3) ou des moyens pour la réception de tels moyens de solidarisation (11).

FIG. 1

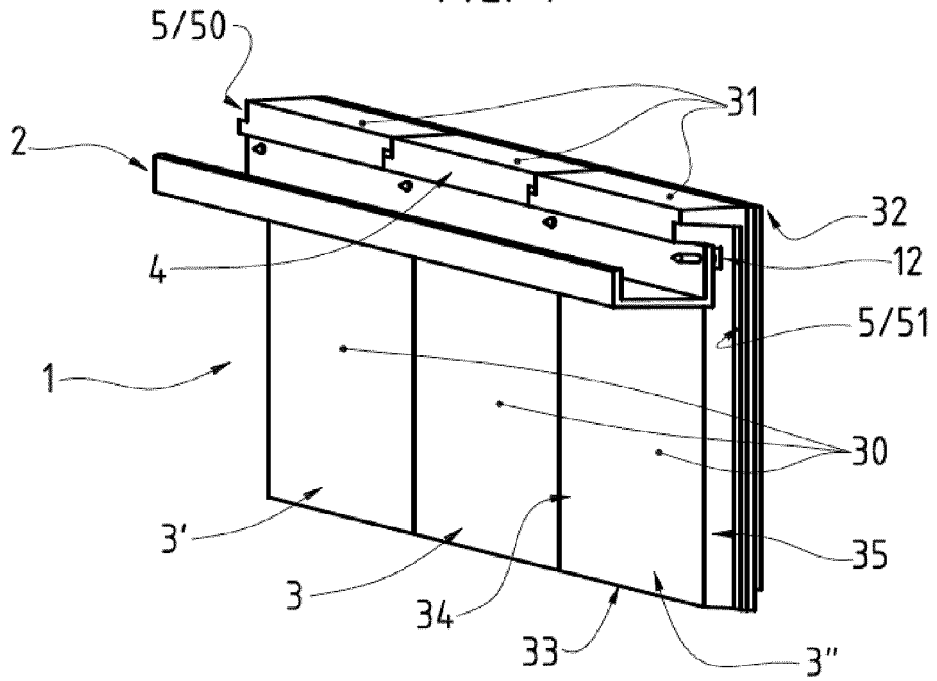
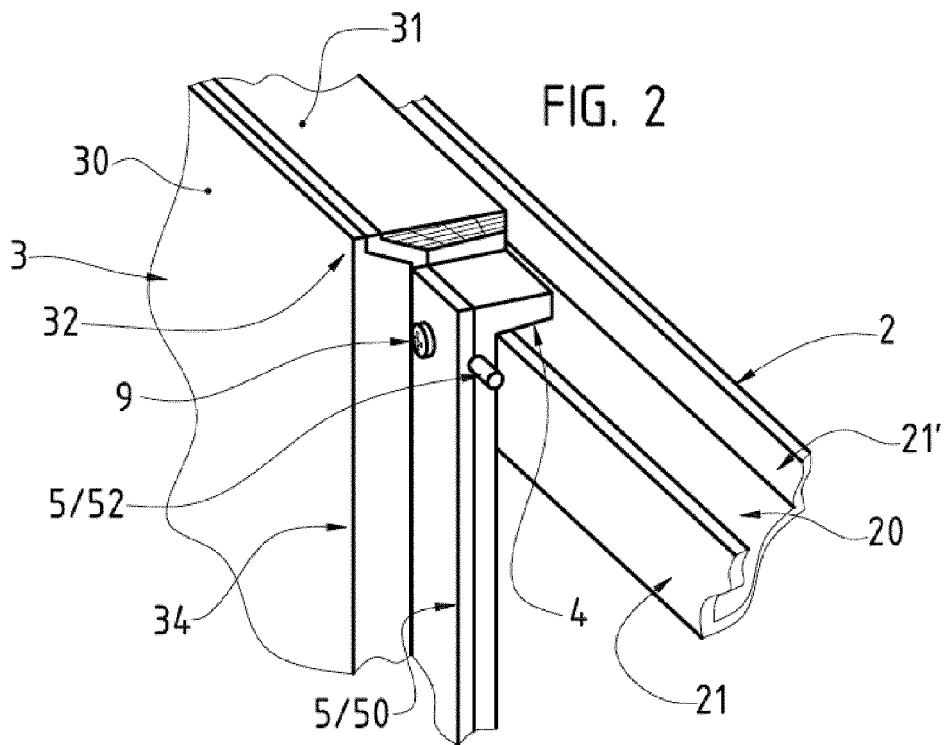
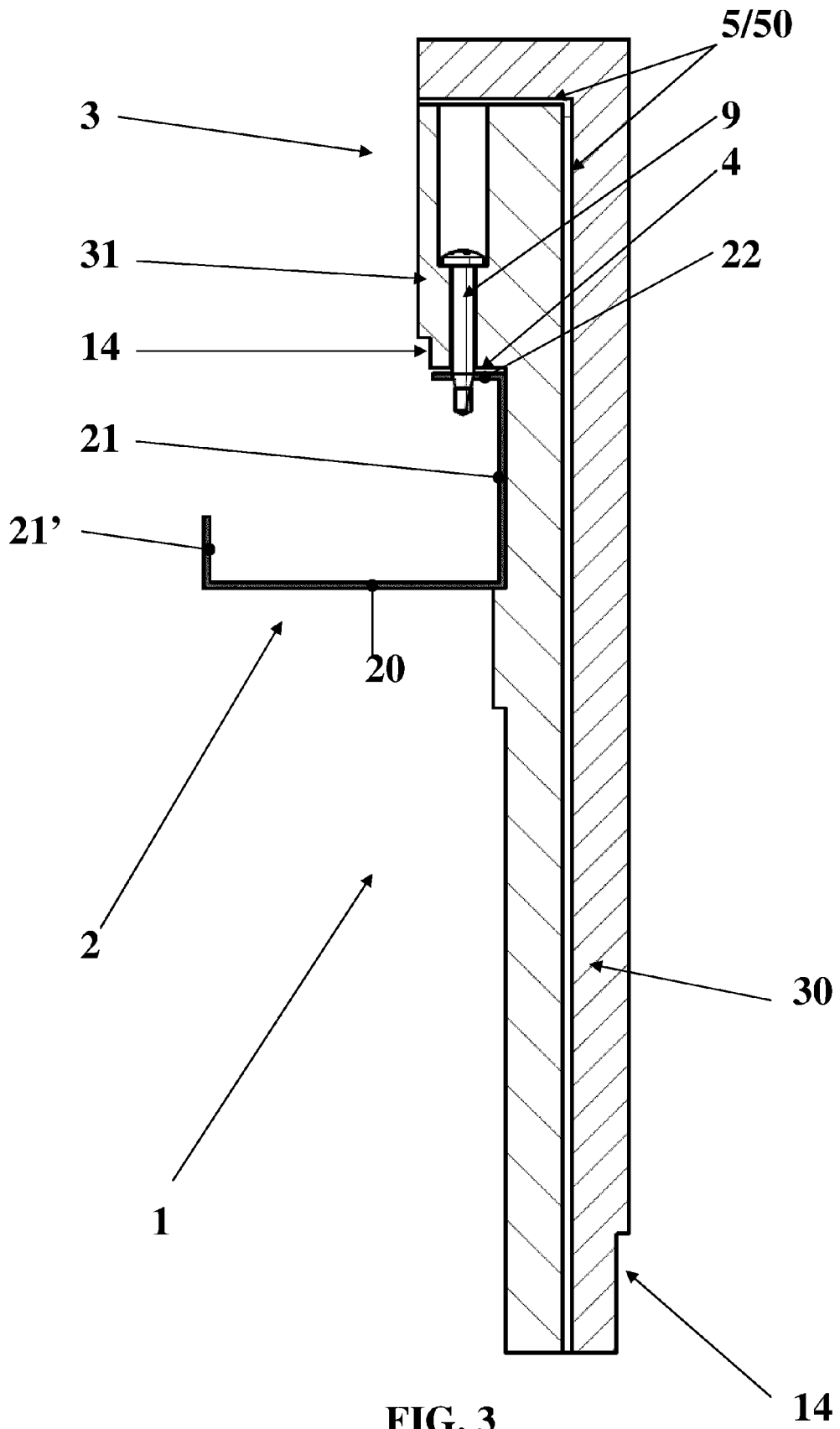


FIG. 2





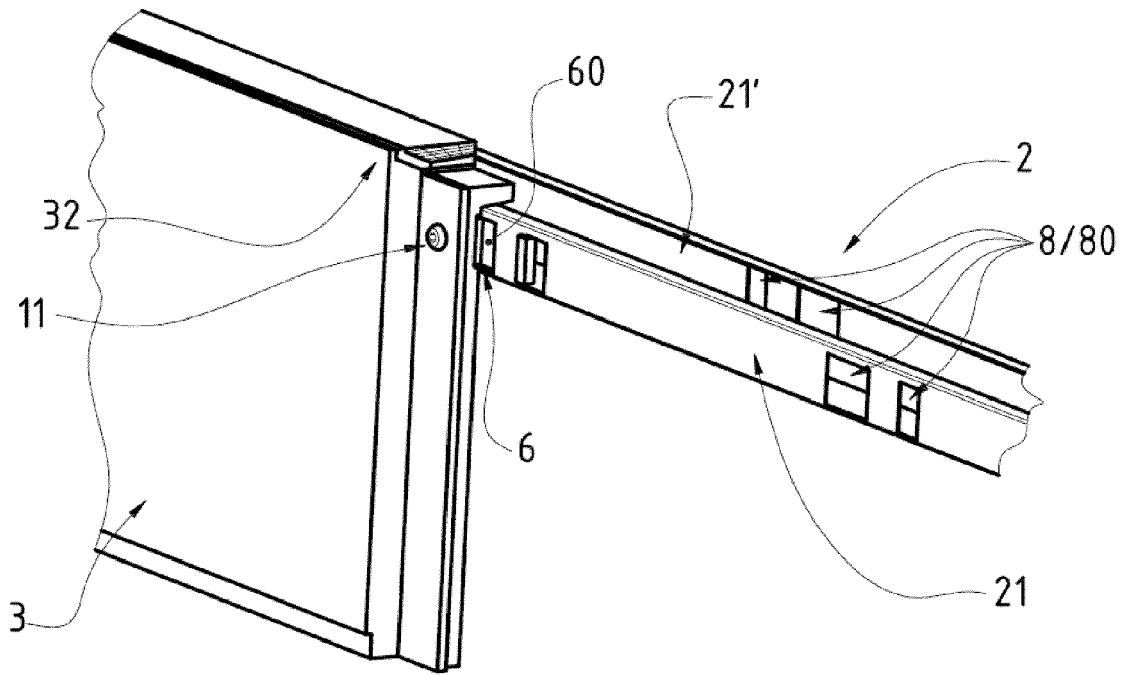


FIG. 4

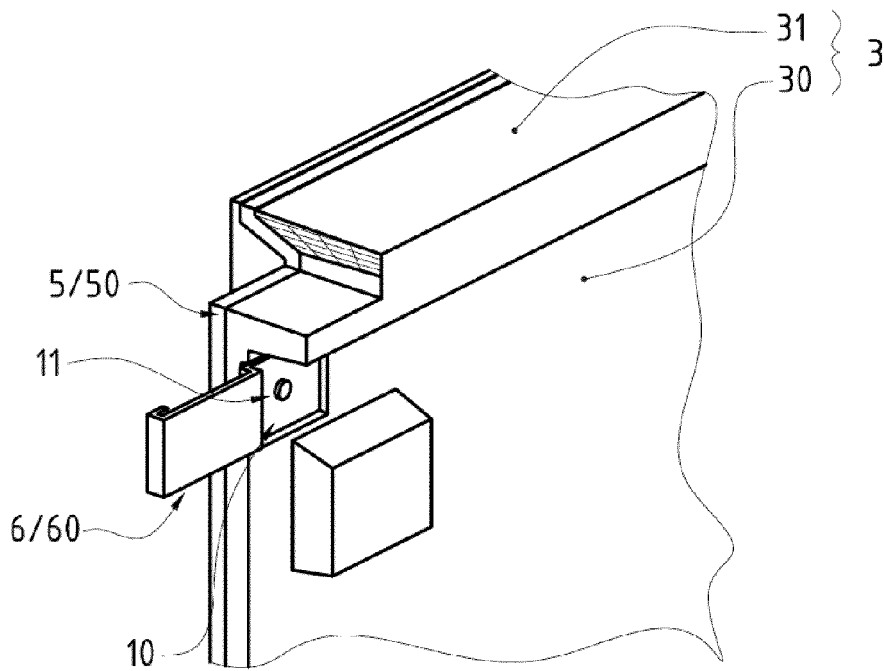


FIG. 5

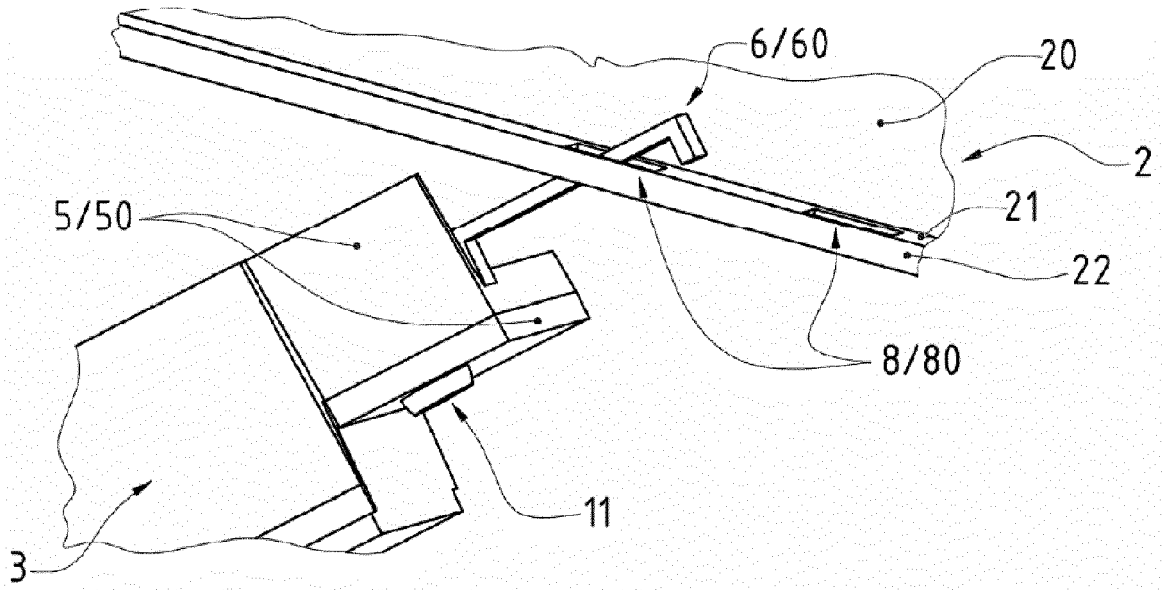


FIG. 6

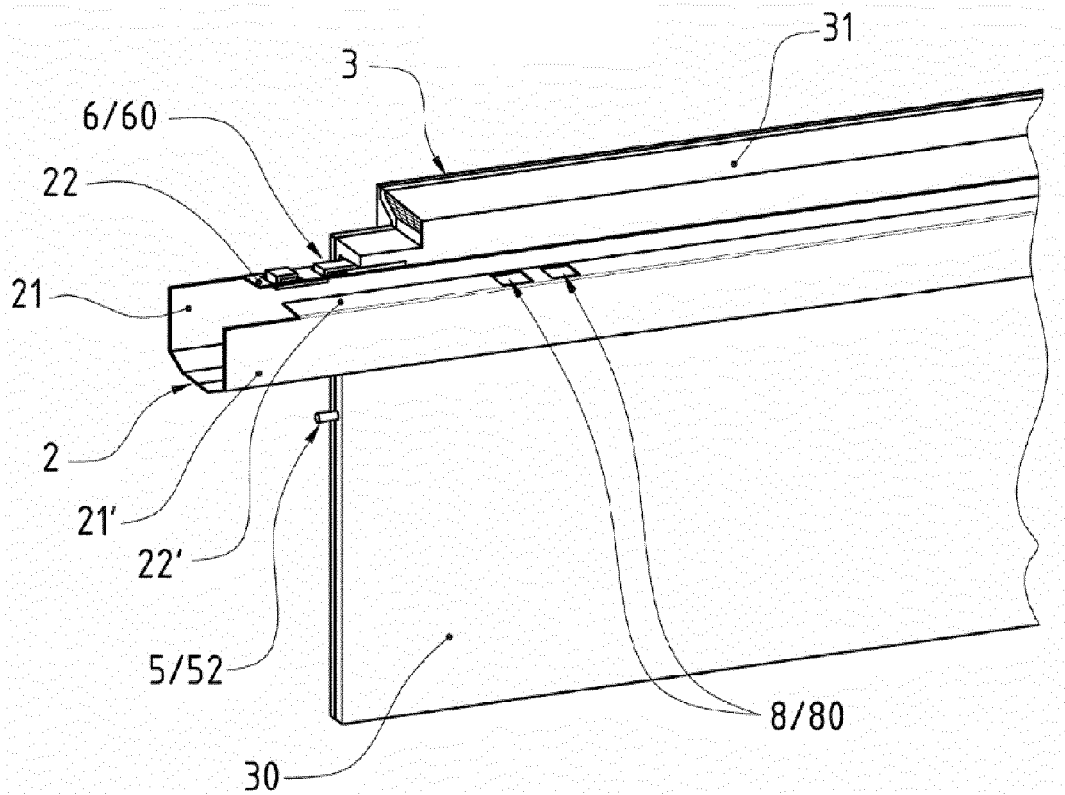


FIG. 7

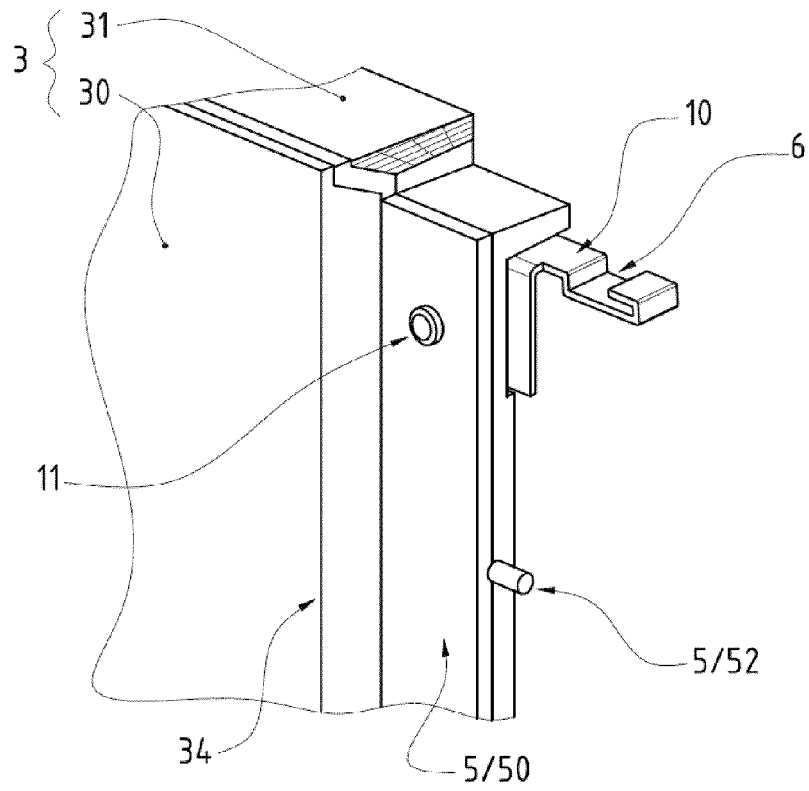


FIG. 8

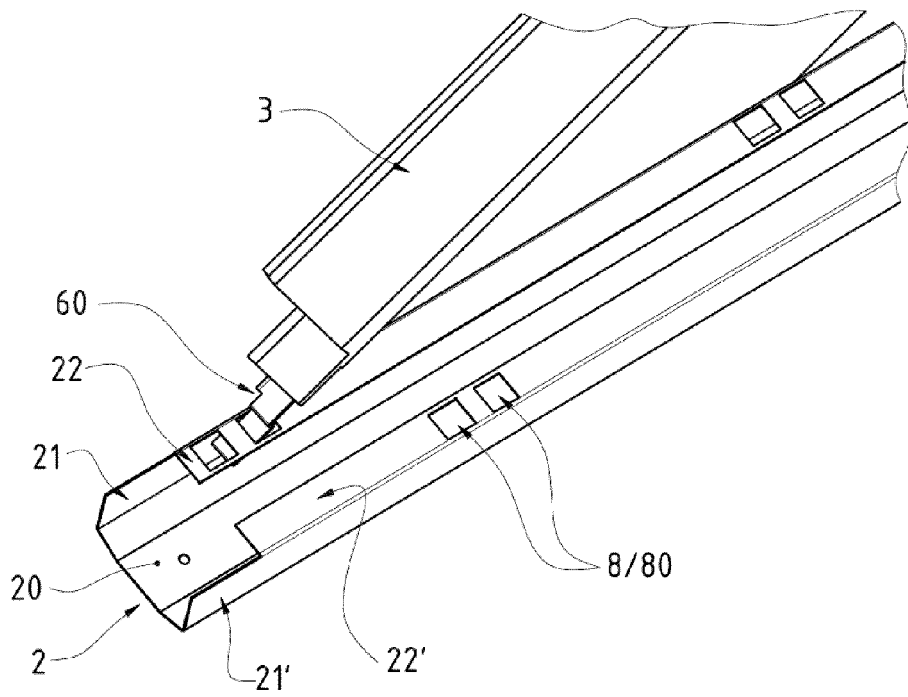


FIG. 9

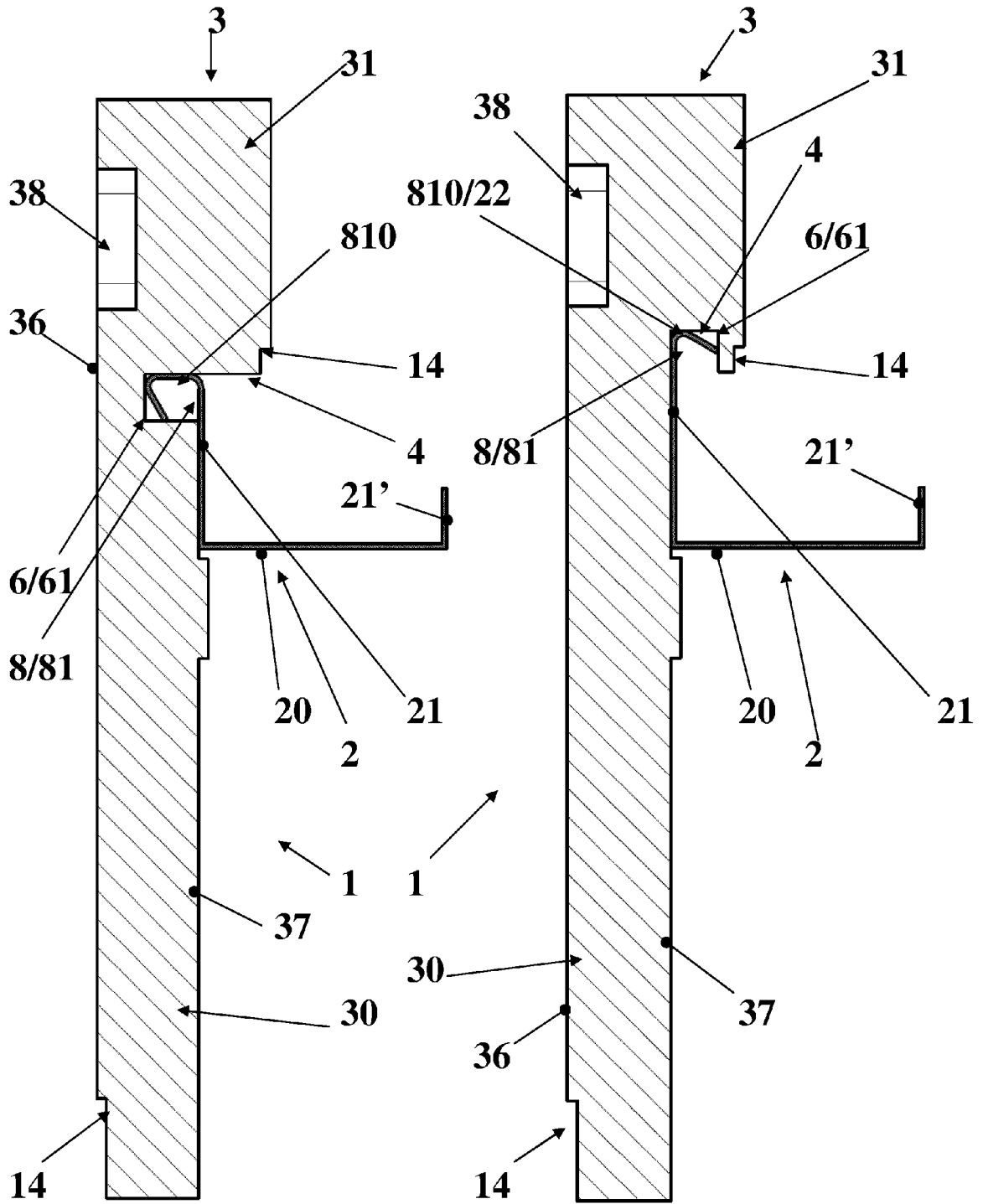


FIG. 10

FIG. 11

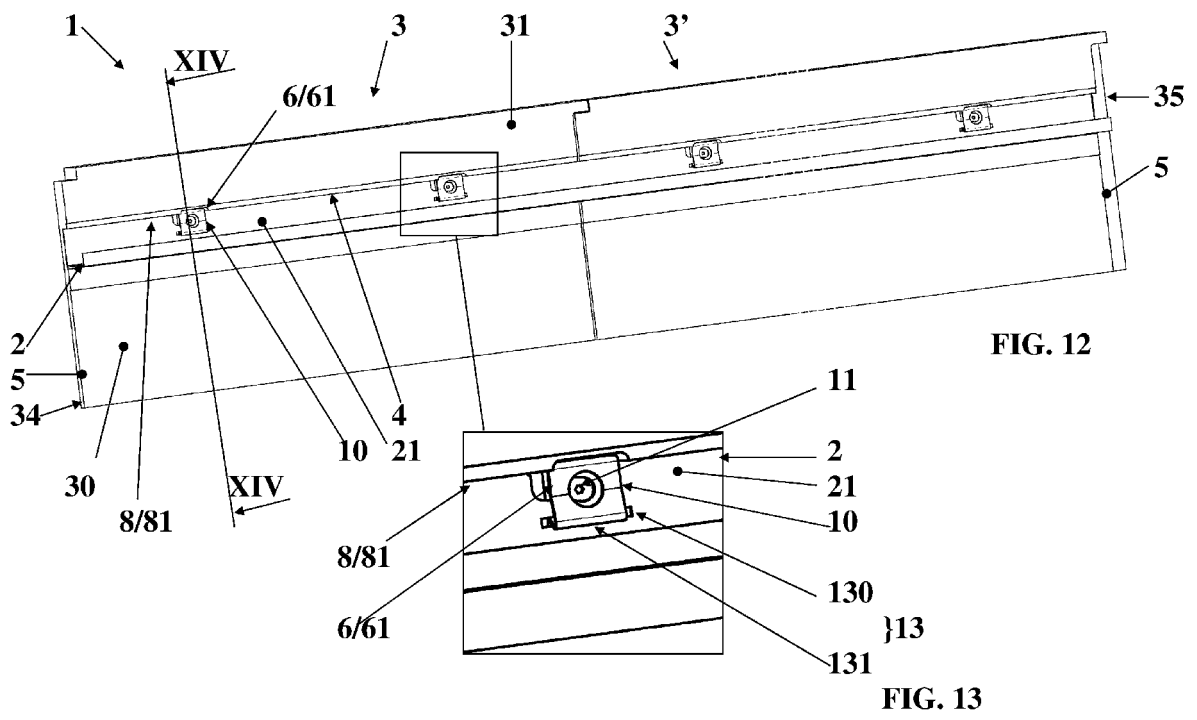
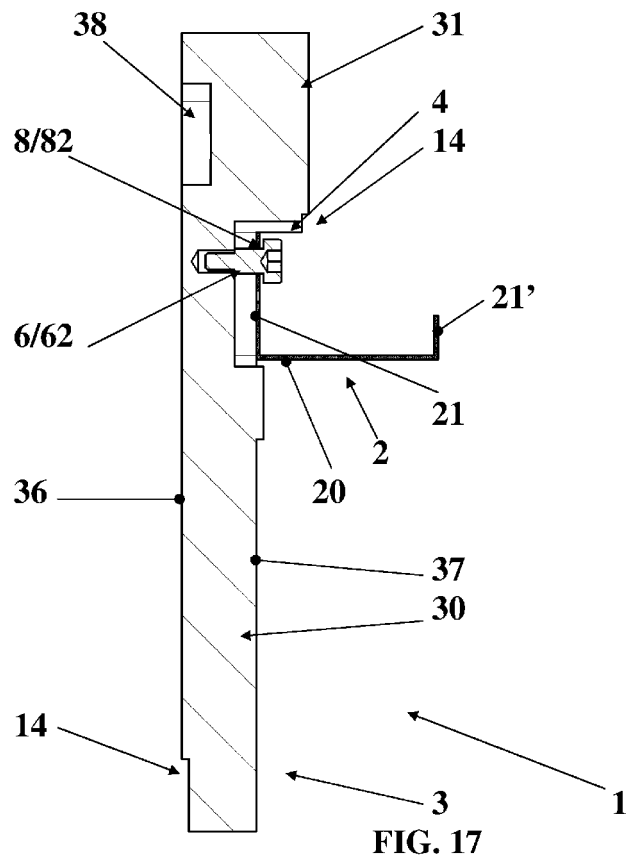
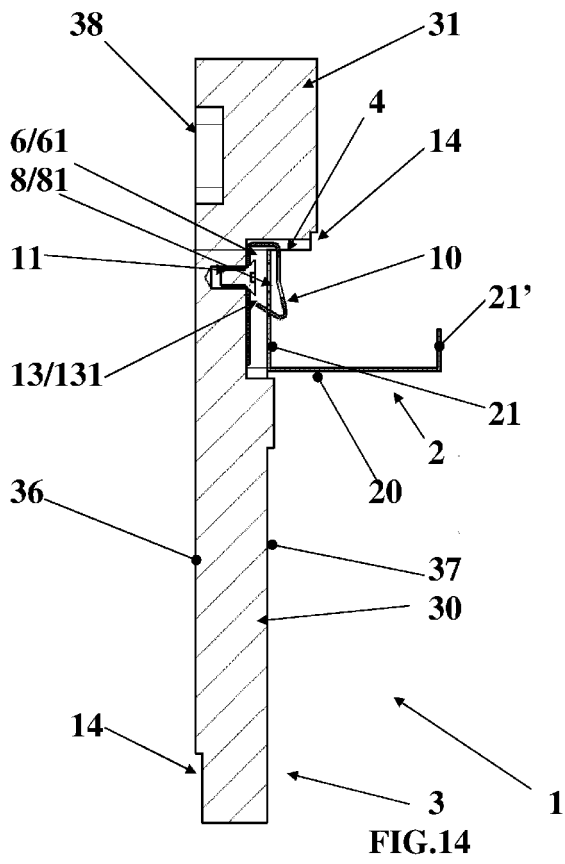


FIG. 12

FIG. 13



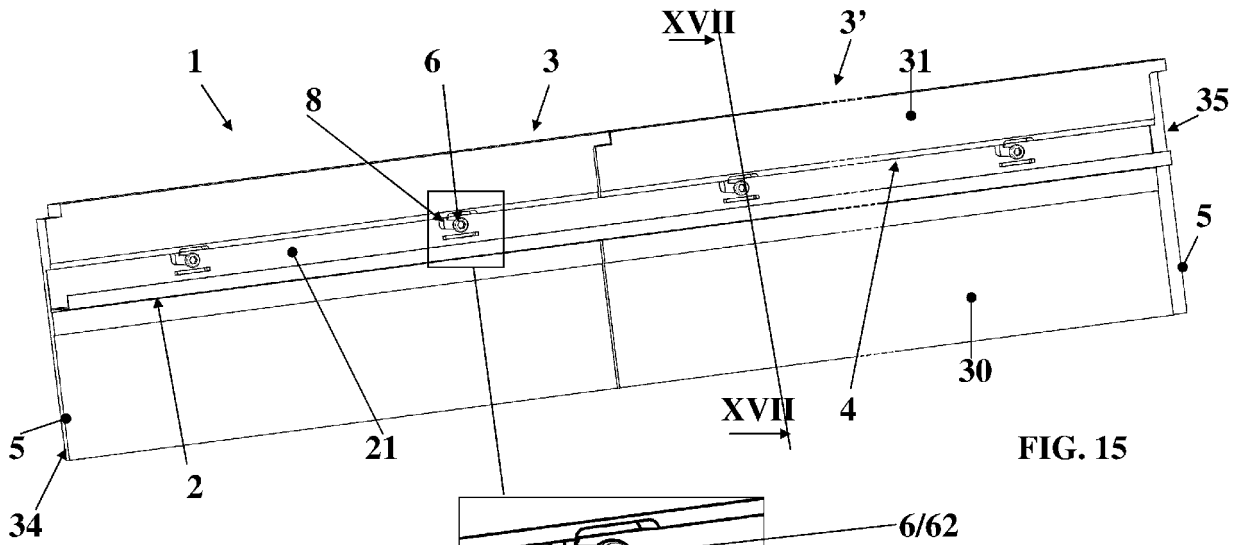


FIG. 15

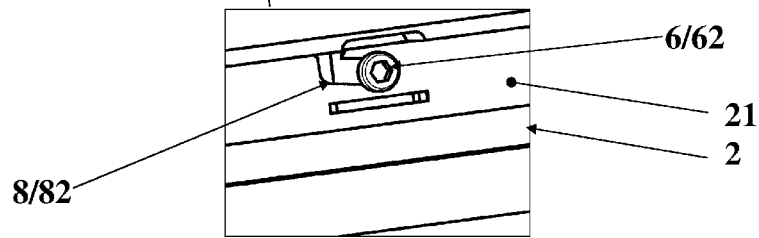


FIG. 16



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 11 30 6656

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2 984 945 A (T.C. CAMPBELL) 23 mai 1961 (1961-05-23) * colonne 3, ligne 3 - ligne 12 *	1-10	INV. E04D13/158 E04D1/30
A	* colonne 3, ligne 33 - ligne 41; figures 2,5,6,11 *	11-19	
X	FR 364 238 A (L. LEMOINE) 17 août 1906 (1906-08-17) * page 1, ligne 20 - ligne 21 * * page 1, ligne 45 - ligne 52; figure 1 *	11-19	
A	EP 1 065 331 A (TUILERIES HUGUENOT-FENAL) 3 janvier 2001 (2001-01-03) * abrégé; figures *	1,3,6,9, 11,12,14	
A	DE 27 03 989 A1 (AKTUAL BAUTEILE- UND UMWELTSCHUTZ-SYSTEME) 3 août 1978 (1978-08-03) * figures *	1-3,11, 12	
A	WO 03/106781 A (B. PODIRSKY) 24 décembre 2003 (2003-12-24) * abrégé; figures *	1-3,11, 12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) E04D
A	CH 589 765 A5 (STÖCKER & CO. AG) 15 juillet 1977 (1977-07-15) * colonne 2, ligne 30 - ligne 58; figure 1 *	1-3,5,7, 11,12	
A	US 4 617 770 A (HICKMANN) 21 octobre 1986 (1986-10-21) * figures 6-8 *	1,8,17	
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 20 avril 2012	Examineur Righetti, Roberto
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 30 6656

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-04-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2984945	A	23-05-1961	AUCUN	
FR 364238	A	17-08-1906	AUCUN	
EP 1065331	A	03-01-2001	EP 1065331 A1	03-01-2001
			FR 2795757 A1	05-01-2001
			PL 341021 A1	02-01-2001
DE 2703989	A1	03-08-1978	AUCUN	
WO 03106781	A	24-12-2003	AU 2003233265 A1	31-12-2003
			CA 2489284 A1	24-12-2003
			CN 1662715 A	31-08-2005
			EP 1540108 A1	15-06-2005
			NZ 537672 A	30-06-2008
			US 2006070323 A1	06-04-2006
			WO 03106781 A1	24-12-2003
CH 589765	A5	15-07-1977	AUCUN	
US 4617770	A	21-10-1986	AUCUN	

EPC FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82